



Le présent règlement a été fait le 24 novembre 2023. Ce règlement est accessible par internet à l'adresse www.le-gastronome.be. Une copie du présent règlement peut être adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, par courrier uniquement à la société organisatrice.

Article 1.

La société SRL Le Gastronomer par Jean Vrijdaghs et Sébastien Hankard, inscrite à la BCE sous le numéro BE 0707.876.997, établie et ayant son siège social à Rue de Bouillon 2, 6850 Paliseul représentée par ses gérants actuellement en fonctions, organise le concours « Anniversaire » («Concours»), valable du 5 décembre au 14 décembre 2023 inclus en Belgique.

Article 2.

Le Jeu débutera le 24 novembre 2023 et se terminera le 14 décembre 2023 à minuit. Toute personne majeure et étant abonnée au la mailing list YMLP du Gastronomer en tant que client aura la possibilité de participer au jeu (« Joueur »). Le joueur sera invité à compléter le formulaire de concours sur le site www.le-gastronome.be/concours-anniversaire, nom, prénom, e-mail et question subsidiaire), pour valider sa participation. Le joueur ayant validé sa participation et accepté les conditions, en suivant les différentes étapes proposées durant le concours, sera automatiquement sélectionné pour le tirage au sort du jour. Le Joueur ne peut participer au concours qu'une seule fois (avec une seule adresse e-mail, abonnée à la newsletter du restaurant Le Gastronomer). Un Joueur ayant déjà gagné ne peut plus participer au tirage.

La participation au Jeu consiste à :

- Être inscrit à la newsletter du Gastronomer en date du 24 novembre en tant que client.
- Compléter le formulaire en ligne sur www.le-gastronome.be/concours-anniversaire.

Article 2B.

Le Joueur qui participe au concours entre le 24 novembre et le 14 décembre 2023 à minuit, sera sélectionné pour le tirage au sort. Lors du tirage au sort, un gagnant est désigné. Celui-ci sera prévenu par email le 15 décembre 2023. Si le gagnant n'est pas joignable par téléphone ou email (avant 16h de la journée du 15 décembre), une seconde personne sera tirée au sort et ainsi de suite. Le gagnant doit impérativement être disponible pour venir chercher son coffret cadeau le 23/12 de 9h à 12h à Paliseul, Rue de Bouillon 2, si ce n'est pas le cas, un autre gagnant sera tiré au sort.

Le Joueur « gagnant » remportera :

Un coffret cadeau Le Gastronomer édition anniversaire contenant :

- Une terrine de foie gras, brioches, caviar, pétillant belge Louis Van't Hooghof, un Champagne de la maison Colin ainsi qu'un chutney.

Ce concours sera composé de 5 gagnants au total.

Article 3.

Le Gastronomer fait savoir que les repas préparés contiennent des glutens et/ou du lactose et ne sont pas végétariens ainsi que de l'alcool. En raison des contraintes d'organisation, il ne sera pas possible d'adapter le contenu du coffret.

Nous n'assumons aucune responsabilité quant à la tolérance des plats préparés ou d'éventuelles allergies. En outre, nous ne sommes responsables d'aucune contamination croisée potentielle.

Article 4.

Le participant-gagnant ayant été contacté par l'Organisateur peut refuser son gain, en informant l'Organisateur de sa décision par courriel sous l'adresse e-mail info@le-gastronome.be (Aucun échange de son gain suite à ce refus ne lui sera attribué). Il devra toutefois le faire avant le 15 décembre à minuit. Passé ce délai, le coffret sera redistribué à un autre joueur.

Article 5.

Peut participer au Concours, toute personne physique majeure, à l'exception des membres du personnel du Gastronomer ou des sociétés filiales du Gastronomer et tout prestataire de services ou entreprise qui aura contribué de manière directe ou indirecte à la mise en place du Concours. La participation au Concours implique l'acceptation du présent règlement. A défaut, le Gastronomer se réserve le droit de (i) refuser la participation (ii) ne pas attribuer le lot et/ou de (iii) désinscrire un Joueur. Chaque Joueur ne peut gagner qu'un seul coffret.

Article 6.

Le gagnant accepte d'être filmé et pris en photo dans le cadre du concours et accepte que sa photo/ vidéo ainsi que son nom et prénom soient publiés par Le Gastronomer (notamment sur sa page Facebook ou son site internet). Le Gastronomer se réserve la possibilité de publier sous quelque forme que ce soit, le nom, la photographie, des images du Gagnant et/ou les contenus transmis par le Gagnant, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, sans aucune contrepartie financière. Le gagnant, en participant au Concours, s'engage d'ores et déjà à ne pas s'opposer à l'utilisation de ces éléments ni à l'utilisation de son image et de ses droits de la personnalité aux fins mentionnées ci-dessus. Si un Gagnant s'y oppose il doit le faire savoir au préalable, par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-dessous.
- Le Gastronomer, 2 rue de bouillon, 6850 Paliseul.

Article 7.

Du fait de leur participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs coordonnées/données personnelles comme suit, sans aucune compensation. Les Joueurs sont informés que leurs données à caractère personnel, enregistrées dans le cadre de ce Concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. L'absence ou le caractère incomplet de ces données fera obstacle à la participation au Concours. Au regard de la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données entrées en vigueur en date du 25 mai 2018 (GDPR), Le Gastronomer informe le joueur qu'il respecte sa vie privée et gère ses données personnelles très soigneusement. Nous nous engageons à ne collecter que les données du joueur strictement nécessaires pour exécuter le contrat (nom, prénom, adresse, e-mail et numéro de téléphone). Afin de fournir au joueur un service de qualité, nous conserverons ses données pour pouvoir le contacter pour la mise en œuvre des garanties du service après-vente et pour d'éventuelles actions de rappel de la part de nos fournisseurs. Nous n'allons jamais communiquer ses données à des tiers. Les données du joueur seront uniquement utilisées pour garantir l'exécution du (des) contrats. Une sécurisation informatique de nos réseaux informatiques et des bases de données est garantie. Le joueur a le droit de modifier ses données à tout moment afin de les maintenir à jour. Il peut exercer un droit à l'oubli de ses données. Pour toute question ou demande au sujet de la protection de vos données, nous prions le joueur de nous contacter par voie postale ou par e-mail à

l'adresse : info@le-gastronome.be

Le joueur dispose également d'un droit de suppression, étant précisé que s'il l'exerce pendant la durée du Concours, le Joueur sera réputé avoir renoncé à participer au Concours et/ou recevoir son gain. De telles demandes doivent être faites par écrit auprès du Gastronomer, à l'adresse indiquée à l'Art.1 en joignant une photocopie de la carte d'identité, contresignée par lui.

Article 8.

Le Joueur est pleinement responsable tant du point de vue civil que pénal de tout contenu transmis au Gastronomer. Il s'interdit de remettre par tous moyens au gastronomer, qui se réserve le droit de refuser et/ou détruire et/ou de ne pas diffuser, tout contenu illicite, illégal, contrefaisant, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à la décence, et/ou portant atteinte et/ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers ou du Gastronomer. Le Joueur s'engage à indemniser totalement le Gastronomer de tous frais et indemnités quelconques (en ce compris des honoraires d'avocats) mis à sa charge et résultant de plaintes et/ou actions initiées par des tiers, fondées sur la violation de leurs droits, par ou suite à la transmission au Gastronomer du contenu litigieux par le Joueur.

Article 9.

Le Gastronomer ne pourra être tenue responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause fortuite, indépendante de sa volonté, le concours devait être purement et simplement annulé, reporté ou arrêté. Elle se réserve également le droit de modifier le Concours ou les dotations si les circonstances l'exigeaient. Dans ces cas, une modification du règlement serait faite auprès d'un huissier et annoncée par tout moyen, notamment et sur le site internet du Gastronomer.

Article 10.

Les photos, illustrations, et autres informations diffusées par le Gastronomer dans le cadre de ce Concours sont la propriété exclusive du Gastronomer ou ayant fait l'objet d'un droit d'utilisation spécifique et à ce titre ne peuvent être copiées, reproduites, republiées, téléchargées, postées, transmises ou distribuées d'aucune manière que ce soit, sans l'autorisation expresse du Gastronomer. Le Joueur accepte expressément par sa participation au Concours et sans aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit, le transfert des droits de propriété intellectuelle économiques et moraux relatifs aux contenus transmis par le Joueur au Gastronomer dans le cadre de sa participation au Concours, en ce inclus les droits de (ou de faire) reproduire, utiliser, représenter, adapter, modifier, transformer, copier, diffuser, distribuer, traduire, intégrer, exploiter, commercialiser, interdire, céder, détruire

Article 10.

Le Gastronomer se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Concours toute personne en troublant ou susceptible d'en troubler le bon déroulement et de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aura tenté de le faire. D'une manière générale, la fraude ou la tentative de fraude, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, entraînera l'annulation de la participation au Concours, étant précisé qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir le lot gagné. Le Gastronomer se réserve également la possibilité de ne pas donner suite à des demandes, notamment frauduleuses ou manifestement abusives, qui pourraient lui être adressées.

**Article 11.**

Le Concours est réservé aux particuliers pour un usage strictement privé et le Joueur s'engage expressément à ne faire aucune utilisation commerciale ou professionnelle du Concours, sans l'accord explicite et préalable du Gastronom.

Le Gastronom ne pourra être tenue pour responsable en cas d'utilisation abusive du Concours

Article 12.

Le Gastronom ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison (i) de la véracité des informations données par le Joueur, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des conditions d'utilisation au regard des informations et moyens en sa possession

Article 13.

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront obligatoirement être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au Gastronom l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Gastronom, 2 rue de Bouillon, 6850 Paliseul.

Article 14.

Le présent règlement est régi par la loi Belge. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre le Gastronom et les Joueurs. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par Le Gastronom. Toute contestation devra être adressée par écrit à l'adresse indiquée à l'Art.1 et ne sera recevable que pendant un délai de quinze (15) jours après la proclamation des résultats du Concours. Les tribunaux de la ville Liège en Belgique seront seuls compétents pour connaître de toute réclamation ou litige qui n'aurait pu être réglé(e) à l'amiable.